

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE PLENIERE DU 25 MARS 2021

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 25 mars 2021 à 18 h 30 en séance ordinaire au siège de la CCVL à Vaugneray, sous la présidence de monsieur Daniel MALOSSE.

Date de convocation : 18 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 29

Nombre de votants : 33 (*dont 4 pouvoirs*)

Etaient présents : M. JEAN - Mme GEREZ – Mme CHANTRAINE – M. BIANCHI – M. ROMIER – Mme FAYOLLE – M. JAUNEAU – Mme POUSSE – M. BAREILLE – M. JEANTET – Mme BERGER - Mme DI FOLCO – Mme CHANCROGNE – M. TISSOT – M. BOUCHARD – M. THIMONIER – Mme SAGE - M. CLARON – Mme TISSOT – M. GINET – M. PALAIS – M. JULLIEN – Mme LANSON PEYRE DE FABREGUES - M. MALOSSE – Mme DUMORTIER – M. GILLET – M. MATHIEU - Mme NELIAS – M. AIGLON

Absents excusés :

- M. MARTIN : Pouvoir donné à M. JEAN
- M. BAILLY : Pouvoir donné à Mme GEREZ
- M. SERVANIN : Pouvoir donné à Mme BERGER
- Mme SPAHR : Pouvoir donné à M. TISSOT

Secrétaire de séance : M. Sébastien BOUCHARD

Procès-verbal de la séance plénière du 25 février 2021

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance plénière du 25 février 2021.

Points donnant lieu à délibération

1 - Election d'un secrétaire de séance

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **élit** monsieur Sébastien BOUCHARD comme secrétaire de séance.

2 – Bilan de la politique foncière pour l'année 2020

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** l'ensemble des acquisitions et cessions de terrains réalisées au cours de l'exercice 2020.

3 – Comptes de gestion de l'exercice 2020

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **approuve** les comptes de gestion du receveur communautaire pour l'exercice 2020, pour le budget principal et les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Sainte Consorce, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE les Andrés » à Brindas et « OTVL ».

4 – Comptes administratifs de l'exercice 2020

- budget principal
- budget annexe « Environnement »
- budget annexe « Logement social »
- budget annexe « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray
- budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray
- budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consorce
- budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy
- budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas
- budget annexe « OTVL »

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, (M. le président ne prenant pas part au vote), **approuve** les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour le budget principal de la CCVL ainsi que pour les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Ste Consorce, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE les Andrés » à Brindas, et « OTVL ».

5 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide d'affecter** la somme de 2 364 311.23 € au compte 1068 du budget principal pour 2021, afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement consolidé,
- **constate** un déficit de fonctionnement de 123 437.35 € et un déficit d'investissement de 69 337.72 € du budget annexe « Environnement » pour 2021,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « Logement social »,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « Développement économique - Au Malval » à Vaugneray,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consorce,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy,
- **constate** qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « PAE Les Andrés » à Brindas,

- constate qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir en 2021 pour le budget annexe « OTVL »,

- dit que le résultat de clôture 2020 pour la section d'investissement sera reporté au compte 001 du budget primitif 2021,

- décide, de la même façon, que le reliquat des excédents de fonctionnement 2020 non affectés au compte 1068 seront portés en section de fonctionnement des budgets concernés, pour 2021, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », comme suit :

*** budget principal :**

- investissement : excédent de 747 555.27 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : pas d'inscription en 002 (affectation de la totalité de l'excédent au 1068)

*** budget annexe « Environnement » :**

- investissement : déficit de 69 337.72 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : déficit de 123 437.35 € à reporter au compte 002

*** budget annexe « logement social »**

- investissement : excédent de 2 012.95 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 144 000 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « Développement économique – Au Malval » :**

- investissement : excédent de 60 429.76 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 380.00 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray**

- investissement : déficit de 255 278.53 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 86 964.26 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consoce**

- investissement : déficit de 915 062.75 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 287 227.23 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy**

- investissement : excédent de 825 359.29 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : déficit de 25 656.03 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas**

- investissement : déficit de 1 186 903.77 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 242 081.99 € à affecter au compte 002

*** budget annexe « OTVL »**

- investissement : excédent de 9 295.90 € à reporter au compte 001
- fonctionnement : excédent de 2 436.36 € à affecter au compte 002

6 – Fiscalité : vote des taux 2021

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **décide de fixer** les taux de fiscalité de la CCVL pour 2021 comme suit :

- CFE : taux à 22,92 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises revenant à la CCVL,
- TFNB : taux de 2,47 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCVL,
- TFB : taux de 0,357 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCVL.

7 – Budgets primitifs de l'exercice 2021

- budget principal
- budget annexe « Environnement »
- budget annexe « Logement social »
- budget annexe « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray
- budget annexe « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray
- budget annexe « PAE Clapeloup » à Ste Consorce
- budget annexe « PAE Les Lats II » à Messimy
- budget annexe « PAE les Andrés » à Brindas
- budget annexe « PAE la Goyenche » à Thurins
- budget annexe « OTVL »

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **adopte**, pour l'exercice 2021, le budget principal de la CCVL ainsi que les budgets annexes « Environnement », « Logement social », « Développement économique – Au Malval » à Vaugneray, « PAE Maison-Blanche » à Vaugneray, « PAE Clapeloup » à Ste Consorce, « PAE Les Lats II » à Messimy, « PAE les Andrés » à Brindas, « PAE la Goyenche » à Thurins, « OTVL ».

8 – Subventions pour l'exercice 2021

- attribution de subventions : Budget principal
- attribution de subvention : Budget annexe « Environnement »
- approbation des conventions d'objectifs correspondantes
- autorisation au président de les signer

Le conseil de communauté,

par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide de verser** à différentes associations du territoire, sur le budget principal, pour l'exercice 2021, à titre de subventions de fonctionnement, les sommes de :

- * 5 500 € dans le domaine de l'administration générale,
- * 3 005 € dans le domaine de l'action sociale,
- * 6 161 € dans le domaine de l'agriculture et aménagement de l'espace,
- * 70 450 € dans le domaine du développement économique et de l'emploi,
- * 7 000 € dans le domaine de la jeunesse,
- * 4 000 € dans le domaine des sports,
- * 3 200 € dans le domaine du tourisme,
- * 12 500 € dans le domaine de la culture,

par 32 voix pour, 0 voix contre (*Mme Lanson Peyre de Fabrègues ne prenant pas part au vote*),

- **décide de verser** à l'association « Val'Trions », sur le budget annexe « Environnement », pour l'exercice 2021, à titre de subvention de fonctionnement, la somme de 19 000 €,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concernés de l'exercice 2021,
- **approuve** les conventions d'objectifs correspondantes,
- **autorise** monsieur le président à les signer.

9 – Sécurisation en eau agricole collective des Vallons du Lyonnais

- attribution d'une subvention au Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône
- approbation de la convention attributive
- autorisation au président de la signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide d'attribuer** une subvention de 54 124 € au SMHAR pour un projet de sécurisation en eau agricole collective des Vallons du Lyonnais,
- **approuve** la convention attributive d'une subvention d'investissement à conclure avec le SMHAR,
- **autorise** monsieur le président à la signer,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

10 - Friches agricoles

- **délégation d'attribution de subventions au bureau communautaire**

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **décide de déléguer** au bureau communautaire l'attribution de subventions à des exploitants agricoles et/ou propriétaires de friches agricoles ainsi que l'approbation des conventions correspondantes
- **précise** que cette décision est valable en tant qu'elle n'est pas rapportée.

11 – Désignation des représentants de la CCVL dans des organismes extérieurs suite à la démission d'une conseillère communautaire

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- désigne madame Elisabeth SAGE en qualité de suppléante au SAGYRC,
- désigne monsieur Jean-Marc THIMONIER en qualité de titulaire au SRDC,
- désigne monsieur Jean-Marc THIMONIER en qualité de membre à l'assemblée générale de la MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET DES MONTS DU LYONNAIS.

12 - Loi d'Orientation des Mobilités dite loi « LOM »

- prise de la compétence « Mobilité »
- modification des statuts de la CCVL

Le conseil de communauté, par 32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- décide de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour se doter, dans le cadre de ses compétences facultatives, de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L 1231-1-1 du Code des transports,
- décide de pas se voir transférer les services de transport organisés par la Région intégralement situés sur son territoire,
- sollicite les communes membres de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, conformément à l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,
- précise que, sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,
- donne pouvoir au président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération,
- précise que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03 ou sur l'application www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

13 - Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire

- approbation d'un avenant à la convention conclue avec SOLIHA
- autorisation au président de le signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve l'avenant à la convention SOLIHA prenant en compte des modifications et fixant le montant annuel maximum à verser à 18 885 €,

- autorise monsieur le président à le signer,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Logement social » des exercices concernés.

14 - Aire d'accueil des gens du voyage située à Brindas

- approbation de la convention à conclure avec l'Etat pour l'année 2021
- autorisation au président de la signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve la convention à conclure entre la CCVL et l'Etat afin de percevoir les aides au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Brindas, au titre de l'année 2021, suivant un montant prévisionnel de 24 181,81 €, se décomposant comme suit :

- un montant fixe de 13 164,50 € au titre des places conformes disponibles pour l'année 2021,
- un montant variable provisionnel de 11 017,31 € déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places au titre de l'année 2021.

- autorise monsieur le président à la signer.

15 - Réhabilitation et extension de la piscine intercommunale à Vaugneray

- approbation d'avenants aux marchés de travaux
- autorisation au président de les signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- approuve les avenants aux marchés de travaux, suivant détail repris dans le tableau ci-dessous :

N° Lot	Intitulé du lot	Titulaire	N°avenant	Montant Initial (PSE comprise)	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	% de variation	Nouveau montant après avenant(s)
2	Terrassement - VRD	Font Travaux Publics Martinaud	2	256 285,78 €	3 052,00 €	23 626,58 €	10,41 %	282 964,36 €
3	Gros œuvre	LACHANA	2	1 199 532,81 €	45 663,96 €	30 025,00 €	6,31 %	1 275 221,77 €
4.2	Couverture - Étanchéité	GARCON ÉTANCHÉITÉ	1	481 555,31 €	9 851,82 €		2,05 %	491 407,13 €

5	Menuiseries extérieures - Occultations - Murs rideaux	B'ALU SAS	1	193 663,30 €	13 495,10 €		6,97 %	207 158,40 €
8	Menuiseries intérieures bois	SAS THALMANN	1	84 312,30 €	3 470,00 €		4,12 %	87 782,30 €
10.1	Plâtrerie - Plafonds - Peinture	CAE GROUPE	1	106 375,30 €	20 712,83 €		19,47 %	127 088,13 €
10.2	Toile tendue	ATMOSPHERE CRÉATIONS SAS	1	19 148,67 €	470,00 €		2,45 %	19 618,67 €
11	Carrelage - Faïences - Étanchéités	RHODANIENNE DE CARRELAGE	1	394 669,90 €	2 091,30 €		0,53 %	396 761,20 €
13	Électricité courants forts/courants faibles	CESA	1	349 111,27 €	9 784,76 €		2,80 %	358 896,03 €
14	Plomberie - Sanitaires	SAS CHRISTIN/JEAN BLANC SARL	1	232 359,56 €	21 543,24 €		9,27 %	253 902,80 €
15	Chauffage - Ventilation	Hervé Thermique	2	695 425,00 €	15 148,00 €	24 881,50 €	5,76 %	735 454,50 €
16.2	SPLASHPAD	E.T.E. Européenne de traitement des eaux	1	58 622,00 €	10 569,00 €		18,03 %	69 191,00 €
18	Sauna	AQUA-REAL	1	18 934,00 €	495,00 €		2,61 %	19 429,00 €
19	Bassins inox	BC INOXEO	2	483 712,00 €	7 320,00 €	820,00 €	1,68 %	491 852,00 €
22	Espaces verts - Sols extérieurs	SAS GREEN STYLE/SARL INNOV'SOLS	1	185 552,95 €	910,64 €		0,49 %	186 463,59 €
Total				5 006 788,19 €	160 248,69 €	79 353,08 €	4,79 %	5 246 389,96 €

- autorise monsieur le président à les signer,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

16 - Aménagement de la rue de la Pillardière à Brindas

- approbation d'un marché de travaux
- autorisation au président de le signer
- acceptation d'un fonds de concours à verser par la commune de Brindas

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de la Pillardière à Brindas à conclure avec le groupement BEYLAT TP / SOTERLY / EMPREINTES DE JARDIN, dont le mandataire est BEYLAT TP, pour un montant de 368 059,80 € HT,

- **autorise** monsieur le président à le signer,

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2021,

- **sollicite** le versement d'un fonds de concours par la commune de Brindas à la CCVL, d'un montant de 40 734,45 € HT.

17 - PAE les Andrés à Brindas

- approbation d'avenants aux marchés de travaux
- autorisation au président de les signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** les avenants aux marchés de travaux à conclure avec les différentes entreprises, suivant détail ci-après :

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant du marché en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Montant du marché après avenant en € HT
1	Voirie, réseaux humides, réseaux secs	EUROVIA LYON – SAS CHARVIN	1 534 163,76	- 26 892,18	1 507 271,58
2	Eclairage public – réseau BT	EIFFAGE ENERGIE	134 618,36	+ 5 403,44	140 021,80
3	Espaces verts – mobilier – clôtures	SAS GREEN STYLE	366 926,82	+ 9 330,51	376 257,33

- **autorise** monsieur le président à les signer,

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Développement économique – PAE les Andrés » à Brindas de l'exercice 2021.

18 – Extension et réhabilitation de la « Maison du Blanchisseur – Musée » à Grézieu la Varenne

- approbation de l'avenant n° 2 à conclure avec LOFOTEN (lot n° 9)
- autorisation au président de le signer

Le conseil de communauté, par 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **approuve** l'avenant n° 2 à conclure avec la société LOFOTEN, suivant détail ci-après :

Montant initial du marché :	112 834,75 € HT
Avenant n° 1 :	+ 4 472,64 € HT
Avenant n° 2 :	- 1 930,15 € HT
Nouveau montant du marché après avenants :	115 377,24 € HT

- **autorise** monsieur le président à le signer.

Questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)

Monsieur le président, messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers communautaires évoquent devant le conseil de communauté plusieurs questions diverses ayant un caractère d'information générale.

Fait à Vaugneray, le 26 mars 2021

Affiché le 8 avril 2021



Daniel MALOSSE
Président